

L'ACAC soutient la réglementation du gouvernement du Canada visant à protéger les consommateurs dans le monde virtuel

TORONTO – 11 octobre 2011 – L'Association des courtiers d'assurance du Canada (ACAC) est ravie de la nouvelle réglementation présentée par le gouvernement du Canada visant à mieux protéger les consommateurs canadiens dans le milieu de l'assurance. L'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement améliore et clarifie la protection à laquelle les consommateurs ont actuellement droit dans les succursales bancaires contre les pressions coercitives quant à leurs besoins en matière d'assurance. Cette habilitation couvre maintenant les services en ligne.

« Nous soutenons le ministre des Finances, qui veut protéger les consommateurs d'assurances afin qu'ils ne subissent pas de pressions quand ils négocient avec un créancier quand ils veulent avoir du crédit, a dit Dan Danyluk, le directeur général de l'ACAC. Le principe selon lequel les institutions qui accordent du crédit ne devraient pas vendre des assurances au moment d'une demande de crédit assure que les Canadiens peuvent faire un choix libre quant à leurs besoins en matière d'assurance ; un produit essentiel pour de nombreux aspects de leur vie. »

Cette réglementation est une réponse logique au marché changeant, où de plus en plus de transactions financières se font sur Internet. Nous soutenons la politique publique du ministre, selon laquelle les banques ne devraient pas faire indirectement ce qu'elles n'ont pas le droit de faire directement en ce qui a trait à la vente d'assurances. Ces règles sur les services en ligne enchâssent clairement ce principe dans les lois nationales.

« Nous espérons qu'un préavis de deux ans permettra aux banques de respecter l'esprit de la Loi sur les banques et de cesser de vendre des assurances par l'intermédiaire de leurs succursales bancaires en ligne », a ajouté M. Danyluk.

L'ACAC est une fédération de 11 associations régionales de courtiers d'assurances qui représentent plus de 35 000 courtiers partout au Canada.

Pour de plus amples renseignements :

Dan Danyluk
416-367-1831 ou 519-670-0912
Steve Masnyk
416-903-0478

